

Mode d'emploi...

Comment utiliser le Camembus ?

Ce service de transport, mis en place par la CDC depuis 3 ans, fonctionne à la demande. Explications.

Cas n° 1

Pour vos déplacements courants tels que :



Accès aux commerces



Accès aux services

Utilisez les navettes



Cas n° 2

Pour vos déplacements imprévus tels que :



Rendez-vous médical urgent



Formation ou stage

Utilisez le transport à la demande



1 je réserve obligatoirement mon trajet au **02 33 67 54 85**

2 la navette ou le taxi vient me chercher à mon domicile pour m'amener à destination et inversement pour le retour



3 je paye ma participation au chauffeur

Bloc notes

JUSQU'AU 15 NOVEMBRE 2014

Exposition « Le Sap hier et aujourd'hui » à la médiathèque du Pays du camembert (pôle Le Sap).

10 OCTOBRE 2014

Permanence OPAH à la Cdc de 10h à 12h.

11 OCTOBRE 2014

Portes-ouvertes à la médiathèque, Le Sap

COURANT OCTOBRE 2014

Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)
Passage du technicien pour réalisation du contrôle périodique à Crouettes et aux Champeaux.



DU 20 AU 31 OCTOBRE 2014

Accueil des enfants aux centres de loisirs
Vacances scolaires : à Vimoutiers-MJC, à Pontchardon.

28 OCTOBRE 2014

Permanence OPAH à la Cdc de 14h à 16h.

COURANT NOVEMBRE 2014

S.P.A.N.C. - Passage du technicien pour réalisation du contrôle périodique au Renouard.

17 NOVEMBRE 2014

Comite de pilotage de l'OPAH à la mairie de Gacé (réservé aux délégués communautaires).

28 NOVEMBRE 2014

Portes-ouvertes à la médiathèque, Vimoutiers



JUSQU'EN DÉCEMBRE 2014

Venez tester les liseuses tablettes tactiles à la médiathèque du Pays du camembert (pôle Vimoutiers)

Retrouvez tous les événements à venir sur les sites : www.cdc-camembert.com et www.tourismecamembert.fr

LA LETTRE D'INFORMATION
DE LA CDC DU PAYS DU CAMEMBERT



DANS CE NUMÉRO > LE POINT SUR LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES
> LE CAMEMBUS > VOS ÉLUS CDC > LE BLOC-NOTES

« Faire évoluer nos pratiques »

Les dernières élections municipales ont conduit à l'installation d'un nouveau conseil communautaire. Les délégués m'ont confié un nouveau mandat à sa présidence. Le contexte national et local, la réforme territoriale... nous conduiront à faire évoluer nos pratiques si nous souhaitons maintenir et développer nos actions dans un cadre budgétaire réduit et responsable.

Des priorités devront être définies et nous devons sans doute réfléchir sur le périmètre de notre intercommunalité, autant sur ses missions que sur son contour géographique. C'est pour cela qu'il nous a semblé important de créer ce nouveau support de communication que nous souhaitons informatif, pratique et qui nous permettra de rendre compte de nos actions. Je vous laisse découvrir le premier numéro de cette lettre d'information qui paraîtra tous les 2 mois.

Marie-Thérèse MAYZAUD

Votre Présidente de la Communauté de communes du Pays du camembert



www.aprim-cam.fr - Photos : D.R. - Fotolia



N°1 - OCTOBRE / NOVEMBRE 2014

CDC du Pays du camembert - 15, rue Pernelle - 61120 Vimoutiers
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 13h30-17h
Tél. 02 33 67 54 85 - Fax. 02 33 67 13 33 - Mail : cdc-camembert@wanadoo.fr
cdc-camembert.com



Nous nous attachons à proposer des activités ludiques et variées. Les associations sont également sollicitées pour encadrer des ateliers et se faire connaître. C'est l'exemple de Monique et Daniel qui font découvrir le plaisir du jardin aux enfants, du club de badminton au Sap, du club de tennis de table, des danses de Jadis et bientôt le club de foot... Toutes les associations qui voudraient ponctuellement faire connaître leurs activités auprès des élèves seront les bienvenues !

Premier bilan positif. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions en terme de résultats scolaires mais les enseignants constatent une concentration accrue en début d'après midi et beaucoup moins d'incivilités dans la cour de récréation, ce qui est déjà plutôt satisfaisant !

Marie-Christine LIARD
Vice-Présidente



LES 3 POINTS À RETENIR

- 1 Les écoles de la CDC du Pays du camembert appliquent les nouveaux rythmes scolaires depuis septembre 2013.
- 2 Il y a école le mercredi matin
- 3 De nouvelles activités, appelées « ateliers périscolaires » et financées par la CDC sont proposées aux enfants : sports ; loisirs culture. Encadrées par des agents territoriaux, des associations, des animateurs locaux...



À CHACUN SON RYTHME...

Chaque école a choisi le rythme d'enseignement qui lui convenait le mieux :

Crouttes : la pause méridienne n'a pas été modifiée et les cours se terminent à 15h45 tous les jours avec des activités périscolaires ensuite jusqu'à 16h30.

Le Sap : la pause méridienne a été augmentée afin de permettre la mise en place d'activités périscolaires ainsi que le vendredi de 15h15 à 16h15.

Vimoutiers : le début des cours a été reculé d'un quart d'heure, et des activités périscolaires ont été maintenues sur le temps du midi à l'école G. Flaubert et mises en place le vendredi à partir de 15 heures, dans les deux écoles, élémentaire et maternelle

Le point sur...

Nouveaux rythmes scolaires : le challenge relevé

Depuis la rentrée de septembre 2013, les écoles publiques du territoire appliquent la réforme des rythmes scolaires avec classe le mercredi matin.

Les écoles publiques du territoire appliquent depuis la rentrée de septembre 2013 la réforme des rythmes scolaires avec classe le mercredi matin. Cette décision a été prise en concertation avec les conseils d'école et sur décision du conseil communautaire. Cette réforme était pour nous un vrai challenge, avec pour seule ambition **la réussite scolaire de nos enfants.**

Sport, culture, plein air... En contrepartie de ces modifications de rythmes, les temps de classe s'en trouvent un peu moins chargés au quotidien, et des ateliers périscolaires financés par la CDC sont proposés gratuitement aux élèves. Les élèves peuvent ainsi se familiariser avec la musique, le jardinage, la danse, le théâtre, la photo, le vélo, le sport ou apprendre en se distrayant grâce aux jeux mis à leur disposition.

Acteurs impliqués. Ces activités périscolaires sont encadrées principalement par les agents territoriaux, lesquels mettent en valeur leur savoir-faire et développent de nouvelles compétences.

Retour sur...

Conseil communautaire : vos élus



Marie-Thérèse MAYZAUD
Présidente (depuis novembre 2003)
Finances



Guy ROMAIN
Premier Vice-Président
**Affaires économiques,
Ordures ménagères.**



Kléber DESLANDES
**Voirie communale et Arrêts de cars,
Accessibilité, Bâtiments.**



Marie-Christine LIARD
**Enfance, Petite enfance,
Affaires scolaires.**



Didier GORET
**Assainissement non collectif (SPANC),
Gestion des cours d'eau, SCOT, PLUI et urbanisme,
Environnement, Aménagement de l'espace.**



Frédéric BLONDEAU
**Tourisme, Culture, Affaires agricoles,
Energies renouvelables, Sports.**



Sébastien GOURDEL
**Schéma de mutualisation,
Planification, Communication.**

Tous les membres titulaires du conseil communautaire

Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, M. ROMAIN Guy, M. DESLANDES Kléber, Mme LIARD Marie-Christine, M. GORET Didier, BLONDEAU Frédéric, M. GOURDEL Sébastien, M. LAIGRE Thierry, M. HAUTON Charles, M. LAIGRE Jean-Claude, M. LANGLOIS Georges, M. TOUCHAIN Philippe, M. DE COLOMBEL Bertrand, M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. COUSIN Michel, M. BRIANCON Gilbert, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, Mme CLOUET Raymonde, M. TANGUY Gérard, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, M. ROSE Gérard, M. ROBILLARD Denis, M. WILLOT Guy, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. THOUIN Stéphane, Mme GOMEZ Martine, Mme NOEL Isabelle, M. BEQUET Luc, M. PINHO Jérôme, Mme MORIN Amélie, Mme LECOURT Marie-José, M. BOUÉ Eric, Mme TASSUS Marie, M. MONNIER Patrick